

Arbitrage

JP Karsenty a développé une expertise reconnue en droit de l'arbitrage. Il intervient régulièrement dans des procédures d'arbitrage internes et internationales devant différentes institutions, et notamment devant la Chambre de commerce et d'industrie (CCI).

Fort de sa transversalité et de sa pluridisciplinarité, le cabinet accompagne ses clients devant les juridictions arbitrales dans le cadre de contentieux complexes. Il intervient dans de nombreux secteurs comme l'énergie, l'aérospatial, l'automobile, la santé et les nouvelles technologies.

JP Karsenty assiste également ses clients dans le cadre de contentieux judiciaires annexes aux procédures d'arbitrage, tels que l'exécution ou l'annulation des sentences arbitrales et l'obtention de mesures conservatoires.

Martine Karsenty-Ricard et Paul Ricard interviennent, par ailleurs, en tant qu'arbitres dans le cadre d'arbitrages internes et internationaux.